

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 décembre 2013**

Décision n° **B-2013-4807**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à l'entreprise POP UP URBAIN - Autorisation de signer 2 avenants de transfert de marchés au profit de la société SEEKLUP SARL

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service finances achats ressources

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Colin), Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Passi), M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Desseigne), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Besson (pouvoir à M. Charrier), Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : MM. Daclin, Philip, Arrue, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 9 décembre 2013**Décision n° B-2013-4807**

objet : **Marchés communautaires attribués à l'entreprise POP UP URBAIN - Autorisation de signer 2 avenants de transfert de marchés au profit de la société SEEKLUP SARL**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service finances achats ressources

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12 bis.

Monsieur Philippe GARGOV auto-entrepreneur ayant pour nom commercial POP UP URBAIN a changé de statut juridique. Monsieur Philippe GARGOV est devenu gérant d'une SARL, la société SEEKLUP. La constitution de cette société a pris effet le 13 août 2013.

Les présents avenants prennent acte de cette opération et autorisent la société SEEKLUP SARL à se substituer à POP UP URBAIN dans les marchés communautaires dont il est co-traitant, à compter de la date de notification de l'avenant.

Les marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés concernés sont :

- marché n° 11562911 : création d'un réseau pluridisciplinaire d'experts (marketing, créativité/innovation, numérique/digitale, sciences humaines et sociales) pour accompagner les démarches de marketing public de la Communauté urbaine de Lyon - lot n° 2 : prestations de créativité et de conseil en innovation et services,
- marché n° 2013-436 : réseau de veille prospective - lot n° 2 : prospective de l'espace public dans la ville.

Ces avenants ne changent en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve les 2 avenants de substitution des marchés communautaires rappelés ci-dessus et attribués à la société POP UP URBAIN au profit de la société SEEKLUP SARL.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2013.